

COMMUNE D'YQUELON

PROCES-VERBAL de la Séance du 16 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze février deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

La liste des délibérations a été affichée le dix-neuf février deux mil vingt-quatre.

Présents :

Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - TABARD Chantal

MM. GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Absents :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration à Mme GRIMAL Chantal

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. Bruno JOSSAUME

M. GERMAIN Emmanuel, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Mme PLAINE Dina, excusée et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

Secrétaire de séance : M. PICHARD Philippe

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2024-011 AMENAGEMENT DES RUES DE LA GOELETTE, SAINT PIERRE ET MIQUELON, DE L'ESTRAN ET ALLEE DU CLOS COSTENTIN :

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'une consultation d'entreprises concernant les travaux d'aménagement des rues de la Goélette, Saint Pierre et Miquelon, de l'Estran et allée du Clos Costentin a été lancée selon une procédure adaptée, conformément à l'article L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- elle a donné lieu à publicité et quatre offres ont été déposées dans le délai fixé ;
- une analyse de ces offres a donné lieu à l'établissement d'un rapport d'analyse des offres afin d'apprécier ces dernières et de les comparer. Cette analyse a été réalisée par le bureau d'études Atelier du Marais dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La commission d'attribution des marchés réunie le 12 février 2024 a décidé de retenir les variantes exigées n°2 et n°3.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **retient l'offre proposée par:**

- **l'entreprise EUROVIA pour un marché d'un montant de sept cent dix-neuf mille cinq cent cinquante euros et soixante centimes (719 550,60 € H.T),**

- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et l'ensemble des documents s'y rapportant.**

La séance est levée à 19 heures 06 minutes

Le procès-verbal est arrêté le 25 mars 2024

Le/La secrétaire de séance
Philippe PICHARD

Le Maire
Stéphane SORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16/02/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	11
Nbre de Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le seize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - TABARD Chantal
MM. GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation

12/02/2024

Date d'affichage

19/02/2024

Absents :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration à Mme GRIMAL Chantal

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. JOSSAUME Bruno

M. GERMAIN Emmanuel, excusé et a donné procuration à M SORRE Stéphane

Mme PLAINE Dina, excusée et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

Secrétaire de séance : M. PICHARD Philippe

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-011 AMENAGEMENT DES RUES DE LA GOELETTE, SAINT PIERRE ET MIQUELON, DE L'ESTRAN ET ALLEE DU CLOS COSTENTIN :

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'une consultation d'entreprises concernant les travaux d'aménagement des rues de la Goélette, Saint Pierre et Miquelon, de l'Estran et allée du Clos Costentin a été lancée selon une procédure adaptée, conformément à l'article L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- elle a donné lieu à publicité et quatre offres ont été déposées dans le délai fixé ;
- une analyse de ces offres a donné lieu à l'établissement d'un rapport d'analyse des offres afin d'apprécier ces dernières et de les comparer. Cette analyse a été réalisée par le bureau d'études Atelier du Marais dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La commission d'attribution des marchés réunie le 12 février 2024 a décidé de retenir les variantes exigées n°2 et n°3.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **retient l'offre proposée par:**
 - **l'entreprise EUROVIA pour un marché d'un montant de sept cent dix-neuf mille cinq cent cinquante euros et soixante centimes (719 550,60 € H.T),**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et l'ensemble des documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Stéphane SORRE

Le/La secrétaire de séance
Philippe PICHARD